



Communiqué de presse Nancy, le 22 octobre 2018



Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en œuvre d'un projet de valorisation de biens immobiliers du domaine public fluvial situés sur la commune de Bairon et ses Environs, dans le but d'y implanter une activité touristique et économique

Voies navigables de France (VNF) en partenariat avec la collectivité de Bairon et ses Environs et les partenaires du tourisme, lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre du projet stratégique de développement du canal des Ardennes et de son territoire.

Le contexte

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, VNF a identifié trois biens immobiliers, aujourd'hui inutiles au service, comme levier moteur du développement de la voie d'eau et de l'économie des territoires. La collectivité de Bairon et ses Environs, partenaire naturel de l'Établissement public sur cette mission, partage la même ambition de promouvoir le tourisme du territoire dont la voie d'eau est au cœur du projet.

En effet, conscients de l'intérêt touristique du canal et convaincus de ses atouts en terme de cadre de vie, de paysage et de patrimoine, les collectivités locales, partenaires de VNF sont mobilisées et impliquées dans la préparation du futur contrat de canal. Sur le canal des Ardennes, il s'agit d'un enjeu majeur à moyen terme.

Dans cette optique, VNF souhaite saisir cette opportunité pour redynamiser le canal au travers de la revalorisation de la maison de la prise d'eau de Bairon et la maison du contrôleur de Le Chesne (situées en bordure du canal des Ardennes) d'une part, et la maison cantonnière de Bairon (située à proximité du barrage réservoir dit Lac de Bairon) d'autre part.

Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Afin de s'assurer de la cohérence de ce projet de développement économique et de son intérêt auprès des opérateurs touristiques et économiques, VNF lance conjointement avec les collectivités et les partenaires du tourisme, une consultation publique. Celle-ci a pour objectif de recueillir les éventuelles remarques, observations et propositions de projets de potentiels candidats.

Ce dispositif tend à identifier des partenaires et à préparer la procédure de sélection du ou des candidat(s) à l'occasion d'un possible futur appel à projet qui sera enrichi de toutes les manifestations recueillies dans le cadre du présent AMI.

En tout état de cause, cette consultation ne constitue ni un appel d'offre, ni un appel à candidature.



Ainsi structuré, le projet de valorisation disposera d'atouts importants afin notamment de :

- Contribuer au développement économique, touristique et culturel du territoire traversé ;
- Développer un projet touristique attractif et cohérent avec le territoire et le promouvoir ;
- Favoriser la réappropriation de la voie d'eau par les locaux ;
- Sauvegarder le patrimoine.

Procédure d'inscription et calendrier indicatif

Le lancement de l'AMI est prévu fin octobre 2018 et son contenu complet est disponible sur le site internet de la Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France : www.nordest.vnf.fr.

Les dossiers de contribution sont à déposer sous pli renseigné de la mention : « Ne pas ouvrir – AMI Bairon et ses Environs » avant le **7 décembre 2018 à 16h00** à :

Voies navigables de France
Direction territoriale Nord-Est
Arrondissement Développement de la voie d'eau
169 rue Charles III
CS 80062
54036 Nancy Cedex



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr / www.nordest.vnf.fr

Les 4300 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de la Transition écologique et solidaire, VNF intervient principalement sur :

Les infrastructures / ouvrages : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 4000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).

Le transport de marchandises : il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.

Le tourisme / patrimoine fluvial : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.

Le développement durable / eau : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche écoresponsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contacts presse

Voies navigables de France
Arrondissement Développement
Pole Transport, Action Commerciale et Communication
Unité « Communication »
Ludovic AGIUS
T. 03 83 17 01 11
ludovic.agius@vnf.fr